Réponse complémentaire 10 – Eaux d'extinction incendie

SOMMAIRE

1 CONTENU DE LA DEMANDE DE COMPLEMENT 3

2 REPONSES APPORTEES 4

2.1 Mise en cohérence des informations 4

2.2 Justification du calcul des intempéries 4

2.3 Protocole d'analyse des eaux d'extinction en cas d'incendie 4

1 CONTENU DE LA DEMANDE DE COMPLEMENT

« Le dossier de demande d'enregistrement présente des incohérences :

- *« Cette cuve a une capacité de 2 223 m³. La note de calcul D9A définie un besoin de 2 674m³ de rétention. La réserve prévue est donc suffisante »,*
- *Le calcul D9A indique un besoin de 2 223 m³ et une cuve de 2 674 m³,*
- *Le plan de masse indique une capacité de rétention « turbosider » d'un diamètre nominal 2m90 sur une longueur de 332 m soit environ 2192 m³ (v = π x r2).*

Par ailleurs, l'inspection s'interroge quant au volume d'eau lié aux intempéries. Il est indiqué une surface de 30 555 m². Cette surface tient-elle compte de toutes les surfaces imperméabilisées et raccordées au « turbosider » ?

L'inspection demande au pétitionnaire de :

- *mettre en cohérence les informations,*
- *justifier du calcul du volume d'eau lié aux intempéries (30 555 m2),*
- *définir d'un protocole d'analyse des eaux d'extinction incendie en cas de sinistre.»*

2 REPONSES APPORTEES

2.1 MISE EN COHERENCE DES INFORMATIONS

La valeur retenue du volume de rétention des eaux d'extinction est de 2 223 m³ (issu du calcul D9A du dossier d'enregistrement). La capacité de rétention des eaux d'incendie sera donc à minima 2223 m³.

La longueur du Tubosider sera adaptée au diamètre retenu lors des études d'exécution. A ce stade, ce diamètre a été calé à 2,9m, soit un volume au mètre linéaire de 6,70m3/ml (donnée constructeur).

Cela donne une longueur de 332ml. A noter que le Tubosider est annelé, ce qui explique la différence entre la donnée constructeur et le volume donné par la formule πr^2.

2.2 JUSTIFICATION DU CALCUL DES INTEMPERIES

En avant-propos, il est précisé que :

- Les eaux pluviales des PK VL et PK PL sont dirigées vers le bassin d'infiltration
- Les eaux pluviales des cours camions et de la voirie de contournement du bâtiment sont dirigées vers la rétention Tubosider
- Les eaux pluviales des toitures du bâtiment, à l'exception de la cellule en feu, seront dirigées vers le bassin d'infiltration
- Les eaux pluviales de la cellule en feu, après effondrement du toit, se retrouveront sur le dallage, et seront par conséquent sur les cours camions qui se rejettent dans la rétention Tubosider. Les descentes d'eaux pluviales recevront en pied un dé de béton de 20cm de hauteur afin que les eaux d'extinction sur le dallage n'aillent pas dans le réseau EP des toitures, et n'aboutissent au bassin d'infiltration

Cela étant exposé, la surface de collecte des eaux pluviales durant un incendie se compose des voiries en périphérie du bâtiment (soit 19 386m²) et de la plus grande cellule en feu (11 169m²), soit un total de 30 555m².

2.3 PROTOCOLE D'ANALYSE DES EAUX D'EXTINCTION EN CAS D'INCENDIE

En cas de sinistre, la vanne (qui est asservie au démarrage du système d'extinction automatique) située en sortie de rétention Tubosider piège les eaux.

Une fois le sinistre maîtrisé, un prélèvement des eaux piégées sera réalisé, et ces eaux analysées.

En fonction du résultat, les eaux piégées seront relâchées pour continuer leur chemin vers le bassin d'infiltration puis vers le milieu naturel, ou pompées pour être traitées en filière appropriée.